

# La lapidation de Ghofrane aux assises

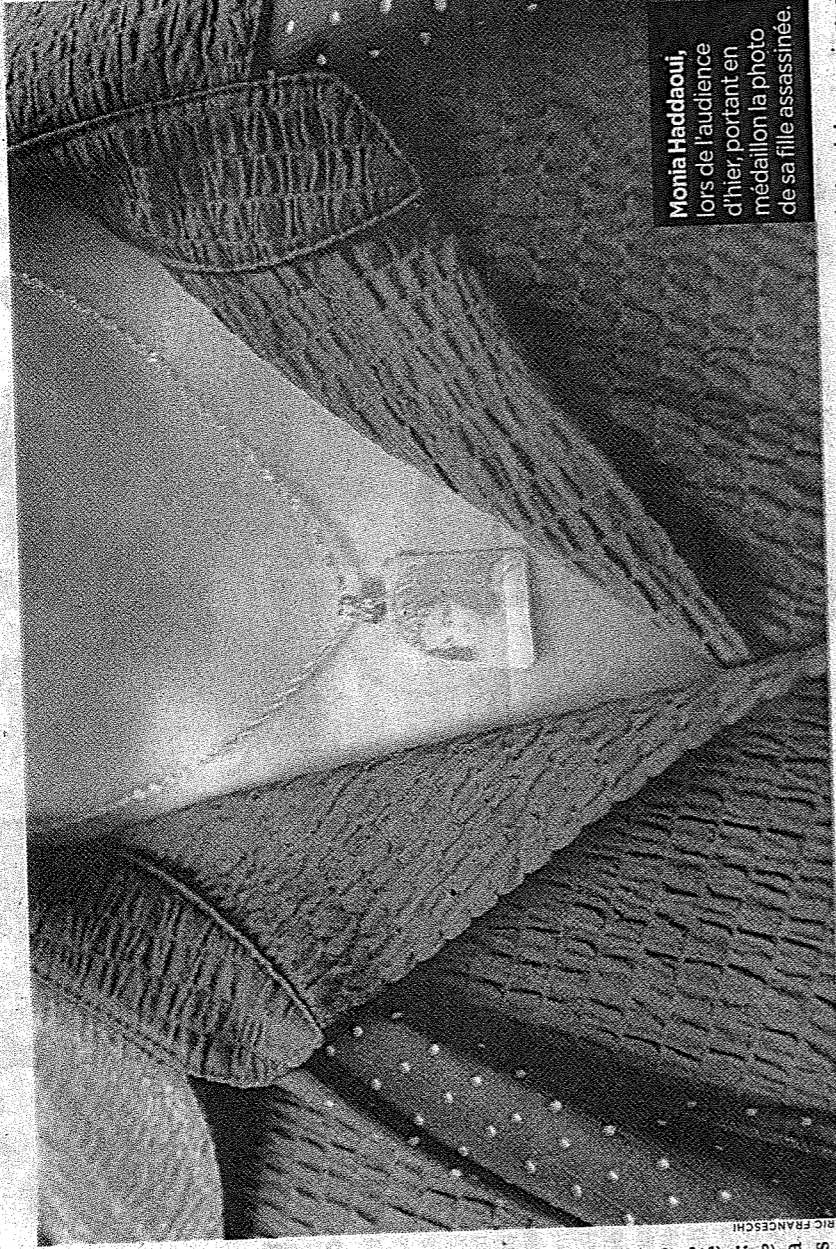
Deux jeunes, mineurs en 2004, sont accusés du meurtre de la jeune femme, à Marseille.

Aix-en-Provence envoyé spécial

**T**rente impacts de coups sans doute donnés à l'aide de pierres sur la boîte crânienne, qui a fini éclatée: Ghofrane Haddaoui, 23 ans, est morte le 18 octobre 2004, dans un terrain vague, près du centre commercial Grand Littoral à Marseille, pour une raison que l'enquête a eu du mal à saisir. Depuis hier, trois jeunes hommes âgés de 19 et 20 ans comparaissent devant la cour d'assises des mineurs des Bouches-du-Rhône. Deux sont accusés du meurtre, le troisième, libre, de non-dénonciation de crime. Comme ils étaient mineurs au moment des faits, le procès se déroulé à huis clos. Avant l'ouverture de l'audience, hier, l'avocat du principal accusé, T., qui niait jusqu'ici, a indiqué qu'il allait reconnaître les faits: «*Il y a chez lui une volonté de prendre ses responsabilités*», a expliqué M<sup>e</sup> Jean Boudot. Les

deux accusés de meurtre risquent trente ans de réclusion criminelle si l'excuse de minorité est retirée par le jury, quinze ans si l'excuse est retenue. **Volés aggravés.** Au moment des faits, T. était à deux semaines de ses 18 ans. Né à Marseille d'un père décrit comme violent et d'une mère handicapée, T. venait d'être exclu pour indiscipline, en octobre 2004, du lycée où il suivait une formation «enseignes signalétiques». On lui avait déjà reproché des faits de vols aggravés, dont un vol de téléphone portable en juin 2004, mais son casier ne comporte aucune condamnation. Après le meurtre, la police a facilement retrouvé sa trace: il avait mis sa puce dans le portable récupéré sur la jeune fille pour téléphoner, ce qui a permis de l'identifier.

Arrêté, T. a reconnu les faits. Et donné son explication: ce soir-là, Ghofrane, qu'il connaissait depuis six mois et avec qui il aurait déjà flirté, sans plus, l'a suivi du centre de Marseille jusqu'à sa cité du Plan-d'Aou, mais a changé d'avis sur le chemin, se refusant à lui. Décrite par sa plus proche amie comme «*dépressive, naïve et influençable*», selon l'ordonnance de mise en accusation du juge d'instruction, Ghofrane, qui effectuait des stages de vente en prêt-à-porter après



Monia Haddaoui, lors de l'audience d'hier, portant en médaillon la photo de sa fille assassinée.

avoir fait des ménages, était fiancée à un autre. «*Pou dé rage*», «*trahi*», T., sous l'influence de l'alcool et du cannabis, a tué la jolie jeune femme à coups de pierre. Il s'en est vanté ensuite, et la rumeur de son acte courrait dans sa cité, arrivant aux oreilles de sa mère. «**Gogo la Puce**». Cette version a semblé un peu courte à Monia Haddaoui, 44 ans, la mère de la victime. Persuadée, devant tant de férocité et d'acharnement, que sa fille qu'elle surnommait «*Gogo la Puce*» a été «*lapidée*» en groupe (1), Monia a mené son enquête avec des proches et organisé trois marches dans Marseille. L'ex-patron-ne de bar, mère divorcée de six enfants, a découvert que T. était, ce soir-là, accompagné de deux autres mineurs, dont F., alors âgé de 16 ans. La police n'a pas eu de mal à le trouver: F. était incarcéré pour un vol à main armée commis après le meurtre.

Dix fois condamné, notamment à des peines de prison ferme pour vols et violences aggravés, F., qui a reté sa scolarité en sixième, est connu de la justice des mineurs pour 28 infractions. Né de père inconnu, élevé par un beau-père légionnaire, placé en foyer

puis en famille d'accueil, il était suivi par un juge des enfants depuis ses 8 ans. Son rôle éventuel n'est pas clair: F. a d'abord nié toute participation, puis reconnu avoir assisté au meurtre, sans y participer. Pour lui, le mobile était le vol du téléphone. Selon une mineure entendue par la police, T. et F. ont roué Ghofrane de coups, avant que T. la frappe avec de gros cailloux. Le troisième mineur, A., alors âgé de 17 ans et connu pour des vols en réunion, aurait été informé des faits a posteriori, s'abstenant de les dénoncer.

**Coauteurs.** Après ses aveux, T. s'est rétracté, a accusé F. des faits. Au terme de l'instruction, le duo se rejette la responsabilité. Pour le juge d'instruction, ils sont coauteurs de l'homicide. Depuis hier matin, T., cheveu long, habillé de noir et F., cheveu courts, habillé de blanc, se retrouvent côte à côte, dans le box des accusés. Verdict prévu vendredi. ♦

MICHEL HENRY

(1)  *Ils ont lapidé Ghofrane*, de Monia Haddaoui avec Anne Bécart (Éditions des Femmes-Antoinette Fouque), 154 pp., 9 €.